

DISPOSITIF DÉMISSION-RECONVERSION COMMENT CRÉER MON DOSSIER ?

POUR PLUS D'INFORMATIONS
PARTICIPEZ À NOS RÉUNIONS !

1

S'INFORMER SUR LE DISPOSITIF DÉMISSION-RECONVERSION

- Rendez-vous sur notre site Internet : www.transitionspro-occitanie.fr
- Cliquez sur la rubrique « **Je suis un salarié** » puis « le **Dispositif Démissionnaire** »
- *Vérifiez votre éligibilité : Nous vous invitons vivement à lire toutes les informations concernant les conditions d'accès et d'application du dispositif.*
- Prenez connaissance de notre calendrier : « **Calendrier de dépôt de dossier Dispositif Démissionnaire** »

2

CRÉER VOTRE ESPACE PERSONNEL

- Depuis notre site Internet, cliquez sur « **Mon Espace** », puis sur « **Page d'inscription** »
- Veuillez saisir votre adresse mail ainsi qu'un mot de passe
- *Une fois votre Espace Personnel créé, un Tableau de bord indique plusieurs rubriques et notamment « **Dispositif Démissionnaire** », cliquez dessus et commencez à créer votre dossier.*

Avant de commencer vos démarches contactez un conseiller CEP auprès d'un des opérateurs dédiés www.mon-cep.org

3

CONSTITUER VOTRE DOSSIER DISPOSITIF DÉMISSIONNAIRE

- Choisissez votre projet : Projet de formation / Projet de création ou reprise d'entreprise avec formation / Projet de création ou reprise d'entreprise sans formation
- Joignez dans l'onglet « **Documents à joindre à la demande** » le plan prévisionnel et l'étude de marché (si projet de création ou reprise d'entreprise) et/ou un devis de formation + un calendrier de formation et un programme de formation (si projet de formation)
- Dans l'onglet « **Mon conseiller CEP** » ajoutez la synthèse CEP, votre conseiller CEP recevra un mail et validera cet onglet
- Joignez aussi dans l'onglet « **Mes documents** » l'Attestation Pôle Emploi qui est un document obligatoire : www.demission-reconversion.gouv.fr



11/03/2021